

■ ASNIÈRES-SUR-VÈGRE

ÉGLISE. Les arbres ne seront pas tous abattus

Lors de la dernière séance du conseil municipal fin juin, le maire, Jean-Louis Lemarié, a voulu mettre un terme à la rumeur qui circule dans le village au sujet de l'abattage des arbres sur la place de l'église.

Il aimerait que la première tranche de sauvegarde de l'édifice soit lancée avant la fin de l'année pour pouvoir bénéficier de certaines subventions avantageuses. Cette tranche concerne la restauration de l'extérieur : « L'assainissement, la collecte des eaux pluviales et la pose de gouttières pour enlever l'humidité du côté de la place. »

En complément de ces interventions, « on nous a recommandé d'alléger la présence d'arbres. Il n'a jamais été question de tous les enlever. La présence d'ombre sur la place est importante pour la vie du village. »

Selon les spécialistes consultés lors des études sur le bâtiment, il importerait de permettre au mur de l'église d'être davantage exposé au soleil et à l'air sec. Il en va de la préservation et de la restauration des fresques multi-séculaires aujourd'hui en péril.

Sur les cinq arbres les plus



Trois des arbres les plus proches de l'église devront être enlevés pour permettre au mur de rester au sec. Le maire affirme qu'il n'a jamais été question de tous les enlever.

proches de l'église, Jean-Louis Lemarié pense qu'il serait suffisant « d'en enlever trois. Il faudrait plus de tailles. Il n'a jamais été question de toucher aux autres rangées d'arbres. »

L'appel d'offres lancé

L'appel d'offres pour lancer la première tranche va bientôt être rendu public. Le cabinet en charge du projet a été contraint de réévaluer son estimation financière face à l'augmentation des prix dans le secteur : « Il y a une absence de personnel dans les entreprises et une pénurie de matériaux »,

a souligné le maire. En février 2020, l'estimation du coût de la première tranche s'élevait à 385 200 € TTC. En mai 2021, elle est montée à 405 120 TTC. « C'est une augmentation importante au bout du compte. Quand les travaux seront enclenchés, on pourra utiliser une partie de l'argent apporté par la Fondation Berne et la Fondation du patrimoine pour les payer. »

Pour rappel, la quasi-totalité des sommes engagées dans ces travaux seront prises en charge par le Département, la Région et l'État via la DRAC, la Direction régionale des affaires culturelles.